



Association Professionnelle Nationale des Militaires de la Gendarmerie du XXI^{ème} siècle

à Mont-Saint-Aignan
Le 07 septembre 2016

La présidence

Référence : 20160907.01

presidence@gendxxi.org

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

En 2015, votre gouvernement a permis l'augmentation de l'IJAT (Indemnité Journalière d'Absence Temporaire) pour les gendarmes mobiles et les CRS.

Une revalorisation nécessaire qui intervenait après de nombreuses années de stagnation.
En 2002 pour les départements métropolitains et ultramarins, et depuis 1992 pour les pays d'outre-mer.

Votre gouvernement a soutenu l'action de la gendarmerie durant ces derniers mois en reconnaissant son engagement. Le projet de fiscalisation de l'IJAT vient briser le fragile équilibre entre fatigue et reconnaissance.

La fiscalisation de l'IJAT, même compensée par diverses mécanismes, viendrait altérer l'équité entre les personnels de la gendarmerie.

L'IJAT est une indemnité qui compense les nombreuses absences des gendarmes mobiles. Son taux est identique pour l'ensemble des personnels quelque soit le grade, la situation de famille et l'ancienneté des militaires.

Une fiscalisation de l'IJAT enverrait un signal lourd de conséquences pour des gendarmes mobiles de plus en plus sollicités.

La fiscalisation de l'IJAT pèserait automatiquement sur les plus jeunes qui participent activement aux missions préservant déjà difficilement leur équilibre familial.

Monsieur le premier ministre, L'APNM (Association Professionnelle Nationale de Militaires) GendXXI vous sollicite afin que votre gouvernement mette en place un cadre administratif et juridique permettant de garantir définitivement la défiscalisation de l'IJAT pour les gendarmes mobile et les CRS.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mon profond respect.

Frédéric LE LOUETTE

Président de GendXXI.

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP 80076, 33166 Saint-Médard-en-Jalles
(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)